



01 40 97 30 74

# A GUICHETS OUVERTS

BULLETIN DE LA SECTION DES HAUTS DE SEINE DU  
SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR CGT

EMAIL : [cgt092@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt092@cp.finances.gouv.fr)

Site internet : [www.tresor.cgt.fr](http://www.tresor.cgt.fr)

Site internet départemental : [www.tresor.cgt.fr/92](http://www.tresor.cgt.fr/92)

PETITION

JOUR FERIE VOLE : LA DOUBLE ARNAQUE !

## Suppression du lundi de Pentecôte

**N**  **N**

## à la vignette Raffarin !



**UGFF - Santé et action sociale - Services publics - PTT**

**Les organisations syndicales de fonctionnaires  
CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU - CFTC**

PARIS, le 14 avril 2005

*Objet : Lundi de Pentecôte*

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez pris la décision d'imposer aux salariés une journée de travail gratuit au nom de la solidarité avec les personnes âgées et dépendantes. L'allongement de la durée du travail ou la remise en cause de la réduction du temps de travail relève d'une conception inacceptable de la solidarité qui fait supporter l'effort aux seuls salariés ; la solution devrait consister à faire contribuer de façon équitable l'ensemble des revenus dans le cadre d'une protection sociale solidaire améliorée.

Le déroulement du lundi de Pâques a montré les problèmes que pose cette décision unilatérale ; il a permis également de confirmer l'opposition qu'elle rencontre au sein de la population, des élus, des salariés, des personnels des services publics. Le résultat en a été le gâchis, le gaspillage, les dépenses et l'obligation de présences inutiles dans un certain nombre de services publics.

Nous vous demandons de renoncer à cette mesure et d'ouvrir des négociations sur la meilleure façon d'assurer la nécessaire solidarité.

Nous vous informons que nous sommes résolus à faire du 16 mai une journée d'action n'excluant pas la grève.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

## NON AU TRAVAIL GRATUIT

1/ le maintien du Lundi de Pentecôte comme jour férié chômé et payé (pas même transformé en un jour de RTT, de congé ...) car le principe de la négociation autorise « que soit prise une disposition plus favorable pour les salariés que la loi » ; aucun jour de travail supplémentaire ne doit être exigé des salariés pour le financement de la dépendance

2/ que des négociations nationales entre les organisations syndicales et le gouvernement s'ouvrent afin d'obtenir que la cotisation de 0,3% pour la prise en charge de la dépendance soit versée à la branche maladie de la Sécurité Sociale et non à la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA).

## OUI A LA VRAIE SOLIDARITE AVEC LA SECURITE SOCIALE !

Petit rappel historique sur la mise en place de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité Autonomie) :

En Novembre 2003, après la catastrophe de la canicule, le 1er Ministre annonce un plan vieillissement et solidarité pour combler (un peu !) le retard accumulé en matière de prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées.

Pour le financer, il décrète la suppression d'un jour férié. Ainsi, le produit de cette journée de travail supplémentaire sera versé à une « caisse nationale solidarité autonomie (CNSA).

En 2005 2,1 milliards d'€ doivent être affectés à la CNSA ainsi répartis :

- 800 millions pour les personnes handicapées
- 400 millions pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- 800 millions pour l'aide aux personnes âgées dépendantes.

Mais la réalité est tout autre : seulement 365 millions vont être dépensés cette année pour le plan dépendance (avec 50 millions supplémentaires lâchés au dernier moment pour la rénovation des maisons de retraite. **C'est loin, très loin des besoins du secteur**

Comme l'ont déclaré l'ensemble des organisations syndicales, consultées à la CNAVTS, sur ce projet :

*« le dispositif mis en place par la CNSA remet en cause le caractère universel et solidaire de la Sécurité Sociale ; Les partenaires sociaux se voient retirer leurs compétences habituelles au sein de la gestion de la Sécurité Sociale ; La CNSA est financée par des ressources destinées aux organismes de Sécurité Sociale » ;*

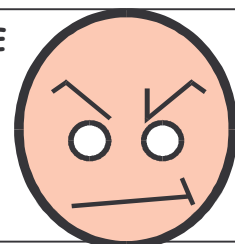
La création de cette Caisse CNSA aboutit en conséquence à sortir du champ de la solidarité nationale assurée par la Sécurité Sociale les personnes dépendantes (âgées et/ ou handicapées). La CNSA, c'est donc le contraire de la solidarité !

**La perte d'autonomie doit relever de la branche maladie de la Sécurité Sociale, c'est cela la vraie solidarité !**

**DERNIERE INFO : LA DIRECTION LOCALE A DECIDE DE TENIR UN CTPL LE LUNDI DE PENTECOTE SOIT LE 16 MAI...**

**C'EST INACCEPTABLE !!!**

**SIGNEZ MASSIVEMENT CETTE PETITION POUR DIRE QUE VOUS REFUSEZ LE TRAVAIL GRATUIT !**



NOM - PRENOM	POSTE	SIGNATURE

Pétition à remettre à la TG—Case CGT